



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

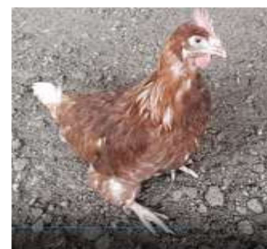
Liberté
Égalité
Fraternité



INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE IAHP

POINT DE SITUATION

CROPSAV 14/11/2022



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'alimentation

14/11/2022



Situation exceptionnelle en Europe

Depuis le 1^{er} août 2022 :

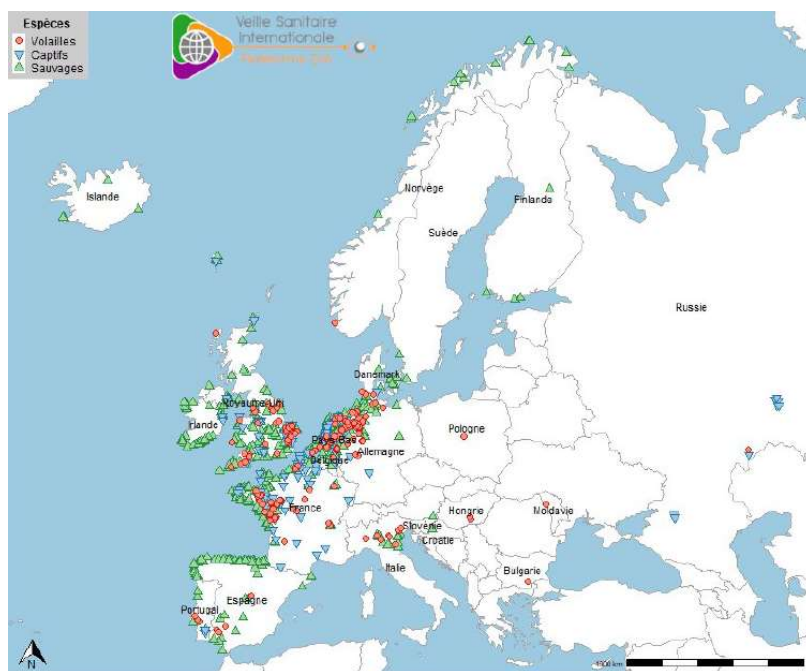
22 pays concernés
principalement par H5N1

Cas et foyers au 7/11/2022 d'IAHP H5 en Europe ayant débuté depuis le début de la saison, soit le 01/08/2022 :

- en avifaune sauvage (en vert): 605
- chez les oiseaux captifs (en bleu) : 121
- chez les volailles (en rouge) : 227

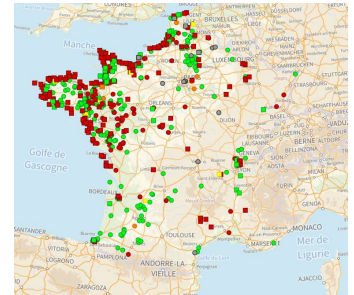
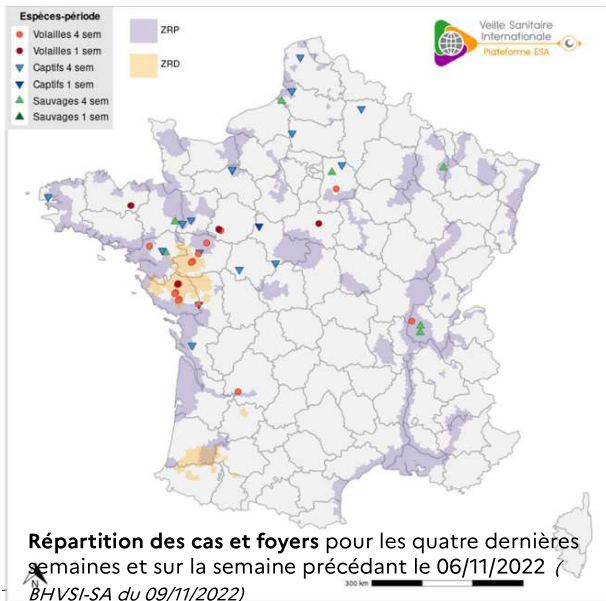
(source : Commission européenne ADIS - Extrait du BHVSI-SA du 09/11/2022)

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt -
Service régional de l'alimentation



14/11/2022

Situation exceptionnelle en France



Cartogip au 09/11/2022

exceptionnelle par :
le nombre de cas
la saison d'activité

Au 9/11/2022 et depuis le 01/08/2022

49 foyers en élevages commerciaux +
46 foyers oiseaux captifs (basses cours, zoo,...)
+ de 112 cas en faune sauvage

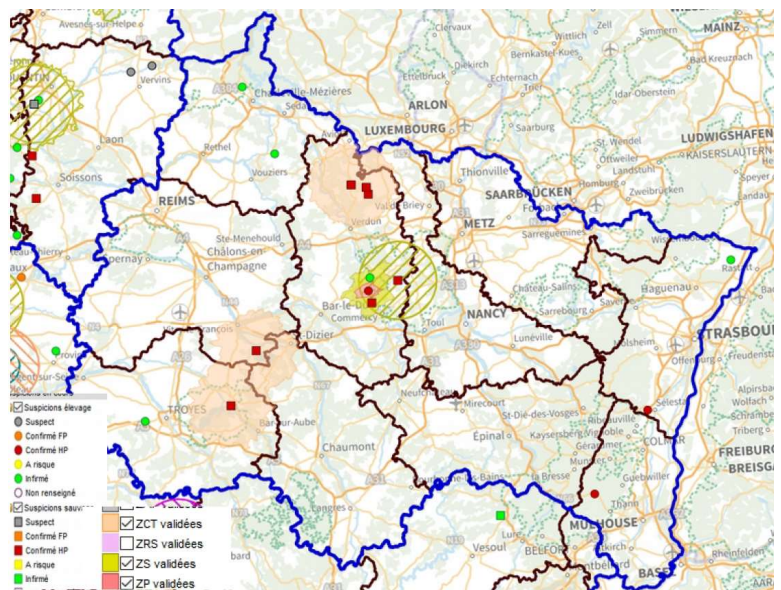
14/11/2022

Situation en Grand Est

Depuis le 1^{er} août :

- **1 foyer dans un élevage** de 70 000 poules pondeuses (Bislée 55)
- **1 foyer dans une basse cours d'oiseaux d'ornement** (Hampach 68)
+ Volerie des Aigles 07/22 (dans le 67)
- **5 cas dans la faune sauvage**
Vadonville (55)
Damvillers (55)
Buxières sous les côtes (55)
Lac du Der (51)
Dienvilles (10)

ZRP de la Woèvre - ZRP du Lac du Der



Extrait de CartoGip du 09/11/2022

14/11/2022

Risque influenza aviaire

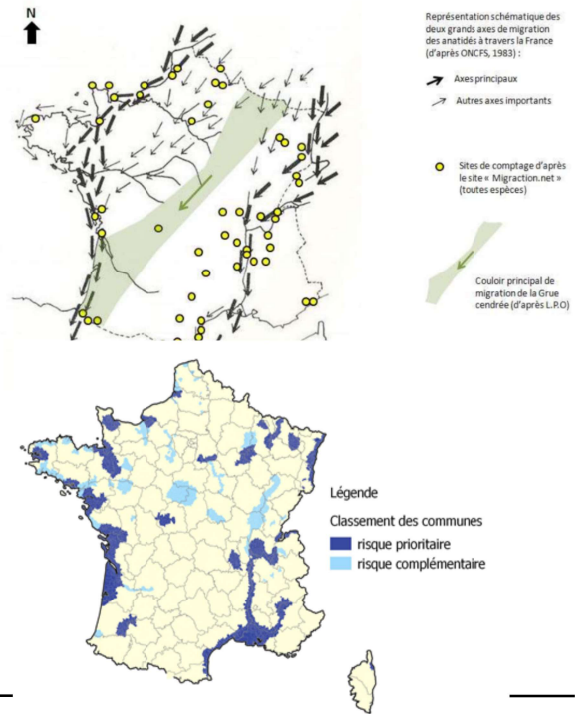
Migrations descendantes

Niveau de risque modéré => élevé



14/11/2022

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

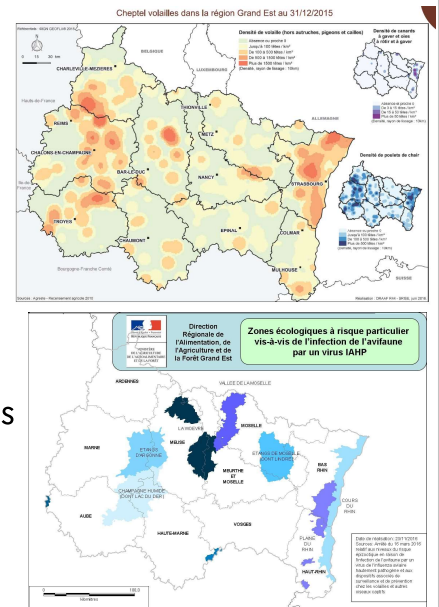


Filières volailles Grand Est et évaluation du risque IAHP

Trois filières distinctes : canards / poules / chair

- fonctionnant chacune en réseaux distincts
- liens forts avec d'autres régions pour les approvisionnements

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Service régional de l'alimentation



14/11/2022

Filière canard

Production artisanale à forte valeur ajoutée

Mieux structurée dans l'Est de la région

Origine des canetons : département de l'Ouest et du Sud ouest

=> risque d'entrée du virus

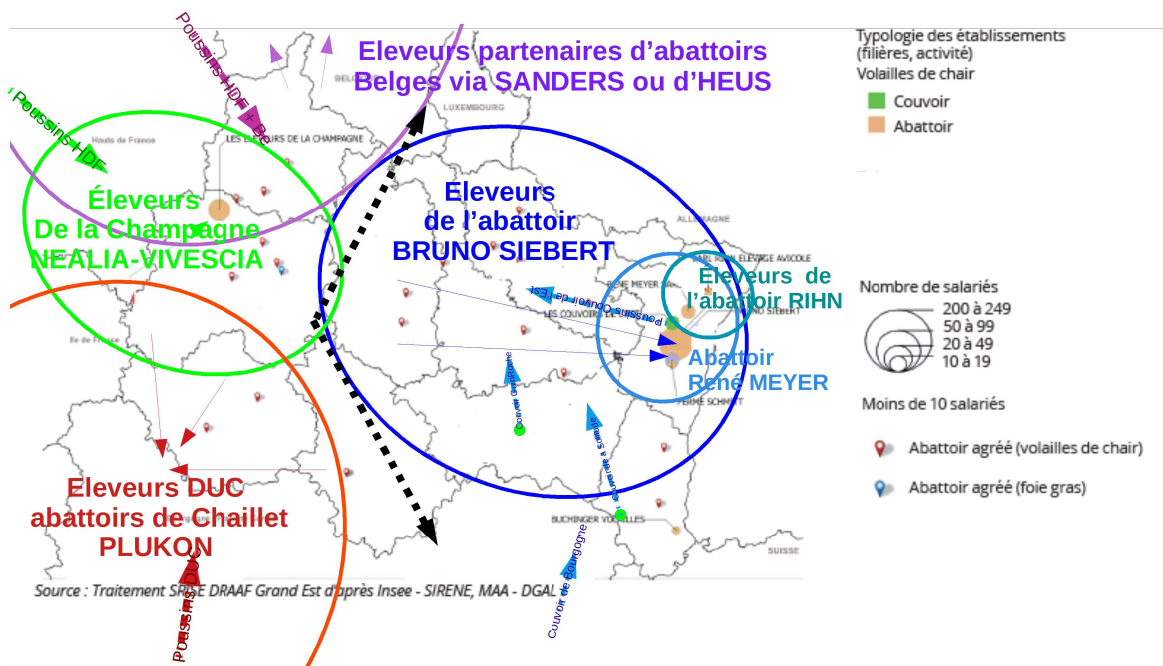
=> risque de pénurie de canetons



14/11/2022

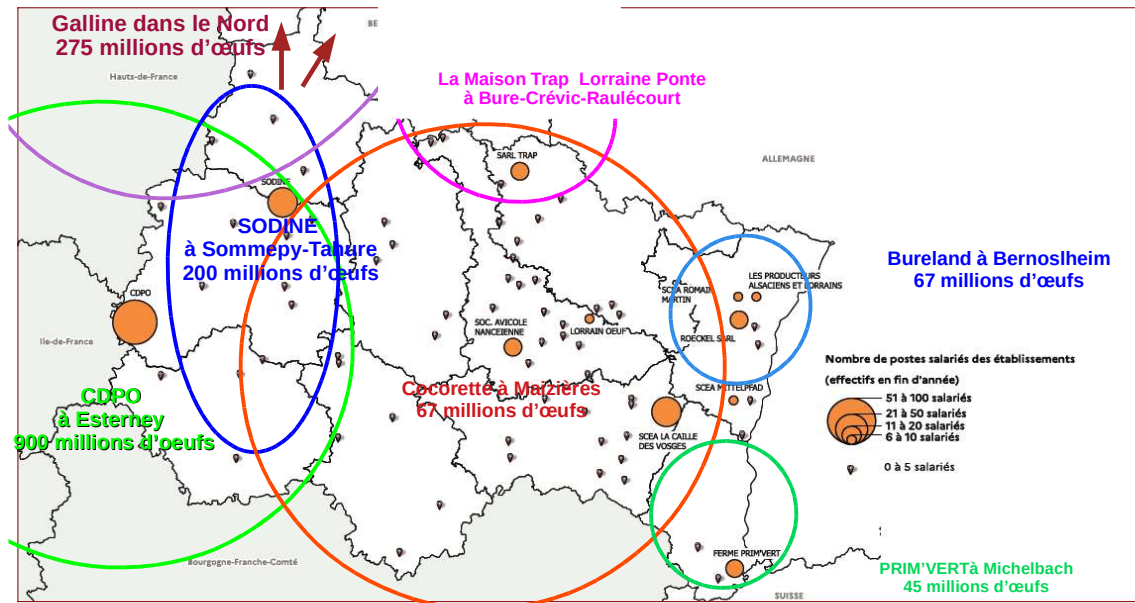
Filière poulets de chair

Abattoirs



Filière poules

Centres de conditionnement d'œufs



Bilan

1- Des zones plus sensibles au risque IAHP

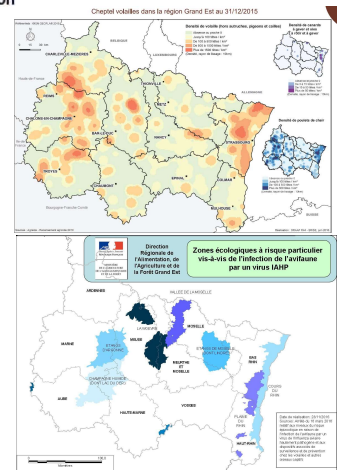
- ZRP parfois denses en élevages
- densité d'élevages non négligeables avec des espèces et des modes d'élevages différents qui se côtoient
=> **risque sanitaire**

2- Approvisionnement en poussins et de canetons à partir de régions IAHP

=> **risque sanitaire**

3- Positionnement stratégique des structures

- un couvoir (67) et des abattoirs importants en zone sensibles au risque sanitaire
=> **risque économique** (blocage des mouvements en cas de foyer)
- des couvoirs et des abattoirs à l'étranger
=> **risque économique** (zone réglementée IAHP et fermeture des frontières en cas de foyers)



Contexte actuel

Évaluation de la situation par l'Anses

Enquêtes épidémiologiques réalisées par l'Anses
Sur les foyers dans l'Ain, en Pays de-la-Loire et en Bretagne

Constats et résultats :

- Nombreuses introductions primaires (à partir de la faune sauvage)
- Contamination élevée de l'environnement
- Biosécurité en élevage avicole insuffisante

Conclusion : Risque majeur d'épizootie et d'emballement de la situation !

Recommandations retrouvées dans les IT tactiques (IT 2022-771)

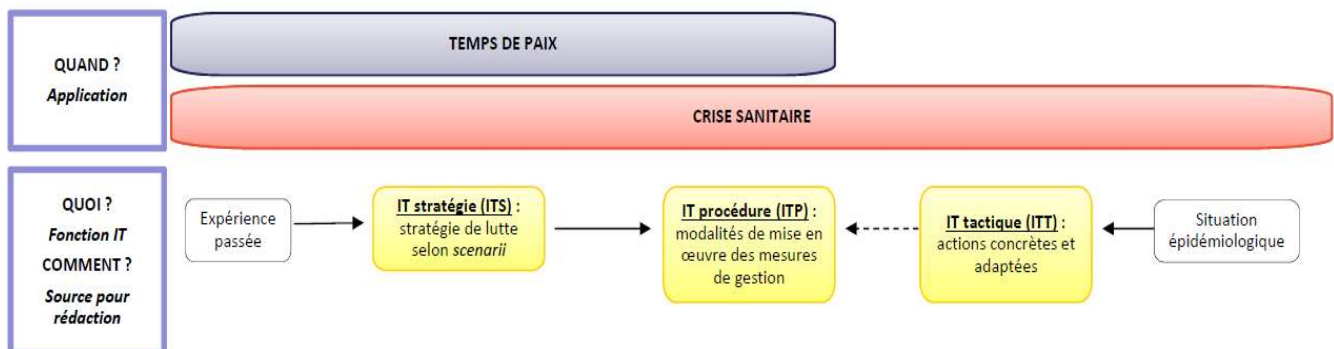
+ Modification du niveau de risque IAHP (AM du 8 novembre 2022)

14/11/2022

Textes réglementaires et instructions techniques

Hierarchie des normes :

- Règlements UE : R(UE) 2016/429 et R(UE) 2020/687 :
Des mesures obligatoires → dans ce règlement (R(UE) 2020/687) et déclinées en IT
Des mesures facultatives → définies par la DGAI *via* IT ou analyse du risque local
- CRPM et AM
- Instructions techniques : Plusieurs catégories



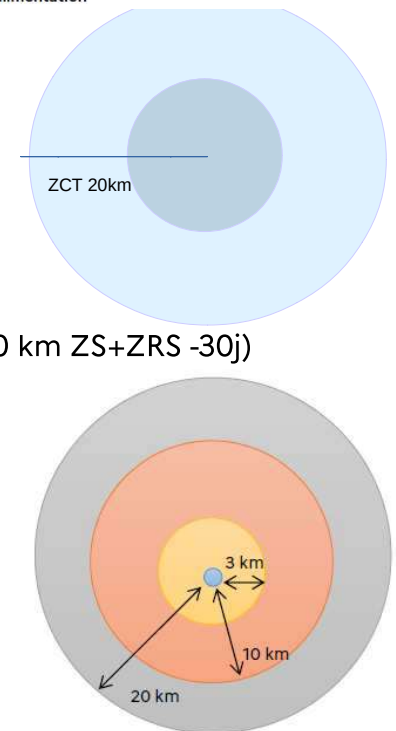
14/11/2022

Instruction cas général (hors Bretagne, Pays-de-la-Loire et 79)

- IT DGAL/SDSBEA/2022-771 (13/10/2022) :
- France entière sauf Bretagne, Pays-de-la-Loire et département 79
- Élargissement des zones réglementées :
 - o Zone réglementée supplémentaire (ZRS) de 10 km (total de 20 km ZS+ZRS -30j)
 - o Zone de contrôle temporaire (ex-ZCT FS) de 20 km 21j
- Autocontrôles par les professionnels en zone réglementée
- Mesures non rétroactives

Légende :

- ZP
- ZS
- ZRS
- Foyer IAHP



14/11/2022

Mesures en niveau de risque IAHP élevé

Arrêté ministériel du 8 novembre 2022

Pour les volailles

- Mise à l'abri de toutes les volailles sur tout le territoire métropolitain
- Interdiction de rassemblements de volailles sur tout le territoire métropolitain
- Obligation de bâcher les camions transportant des palmipèdes de plus de 3 jours.

Pour les activités cynégétiques (chasse) :

- Autorisation de transport et utilisation d'appelants pour les détenteurs de catégorie 1 uniquement (détenteurs avec moins de 15 appelants) ;
- Mouvements des gibiers à plumes soumis à conditions (examen clinique, dépistage virologique anatisés) ;
- Remise en nature du gibier à plumes anatisés interdite.

14/11/2022

Point faune sauvage

Surveillance par le réseau SAGIR renforcée

en ZRP et en zone réglementée (ZP ZS ZCT) => niveau risque négligeable IAHP
sur tout le territoire => risque IAHP modéré et élevé

Consignes en cas de découverte d'oiseaux morts

mesure de biosécurité

devenir des cadavres

Rôles des différents acteurs

et coordination entre services



OFB

14/11/2022

Vaccination

Pas de vaccin disponible hors parc zoologique
Outil complémentaire pour la prévention et la lutte

Travaux en cours

- Adaptation nécessaire de la réglementation
- Stratégie de vaccination à définir (espèces, catégorie animaux, répartition ...)
- Financement à peaufiner
- Échanges avec les partenaires commerciaux

Expérimentation en cours depuis juin 2022 avec plusieurs phases

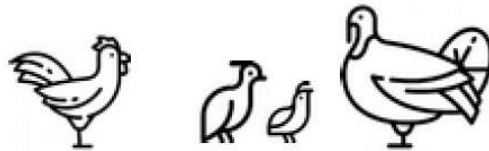


Cheick Saidou / agriculture.gouv.fr

OFB

14/11/2022

Merci pour votre attention



14/11/2022